

Compétences de base

L'offre de formation doit être élargie et mieux coordonnée

Si les cours de lecture et d'écriture sont bien connus, ceux de mathématiques au quotidien ou d'informatique sont nouveaux. Le projet GO veut coordonner toutes ces mesures pour développer une vraie politique en faveur des compétences de base des adultes.

Par Pierre-Yves Puippe

— En Suisse, 800 000 adultes environ n'ont pas de compétences suffisantes en lecture et 400 000 environ ont de la peine à résoudre des exercices de calcul simples. Tel est le constat sans appel de l'«Adult Literacy and Life Skills Survey» (ALL), une étude publiée en 2006 par l'Office fédéral de la statistique.

Parmi les personnes les moins qualifiées se trouve une part non négligeable de la population qui maîtrise mal les compétences de base. Ces compétences recouvrent différents domaines: la lecture et l'écriture, les mathématiques au quotidien, les compétences dans l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC). A cela s'ajoutent des compétences linguistiques dans la langue officielle de la région d'habitation (si différente de la langue maternelle).

Souvent, les déficits sont cumulés dans plusieurs domaines: des déficits en lecture par exemple impliquent aussi de grosses difficultés dans l'utilisation des TIC. Une situation qui augmente fortement les risques de paupérisation.

Offre diverse mais incomplète

Les mesures pour lutter contre le manque de maîtrise des compétences de base sont connues. Plusieurs projets sont en place en Suisse dans ce domaine. La Fédération suisse pour la formation continue (FSEA) en recense environ une quinzaine, qui couvrent différents aspects: formation des formateurs, sensibilisation des publics, actions spécifiques, etc.

Toutefois, l'offre dans le domaine des compétences de base est largement insuf-

fisante. Si les cours de langue pour migrant-e-s ou les formations pour apprendre à lire et écrire sont proposés de manière relativement large, les autres compétences de base sont très peu couvertes. Il n'y a que quelques grandes villes par exemple qui proposent des cours de mathématiques au quotidien.

Par ailleurs, il a été démontré que les mesures et offres de formation sont plus efficaces quand elles s'adressent de manière différenciée selon les groupes concernés: migrant-e-s, employé-e-s, personnes au chômage, etc.

Diversité des intervenants

Les problèmes pour réaliser ces mesures de promotion sont nombreux. D'une part, les formations dans ce domaine ne peuvent pas être financées par les seules personnes qui les suivent. Un soutien financier des pouvoirs publics, en particulier des cantons, est nécessaire.

D'autre part, les groupes cibles dépendent de différents offices et départements: parfois la responsabilité est claire entre eux, mais souvent plusieurs instances sont concernées. A cela s'ajoute la difficulté, fréquente, que des personnes se retrouvent dans plusieurs groupes cibles en même temps. Il n'est dès lors pas évident de les suivre et de s'assurer qu'elles puissent bénéficier d'une formation adéquate.

Les premiers intervenants dans ce domaine sont certainement les directions de l'instruction publique: peu de cantons disposent de lois couvrant spécifiquement la formation des adultes ou la formation continue. Dans les autres can-

tons, les bases pour l'encouragement de la formation continue générale se trouvent dans leur loi sur la formation professionnelle, voire dans leur loi sur la formation ou sur l'école. Ces bases légales très différentes les unes des autres se traduisent par des structures différentes qui, dans chaque canton, sont chargées d'intervenir auprès des personnes concernées (service de la formation continue ou de l'éducation des parents, service de l'orientation professionnelle et de carrière, offices régionaux de placement, etc.).

Sans vouloir détailler les interventions de chacun des départements, il faut

Une communauté de projets

Le modèle pour la promotion des compétences de base dans les cantons a été développé par la FSEA, en collaboration avec la CIFC, dans le cadre du projet «GO – Promotion des compétences de base des adultes». «GO» vise la promotion des compétences de base des employés en entreprise. Il est l'un des quatre projets regroupés dans une communauté de projets «compétences de base» et financés par l'OFFT.

Les trois autres sont:

- illettrisme et ressources pédagogiques,
- sensibilisation des multiplicateurs,
- LinguaSi.

www.alice.ch/GO

signaler que les départements de l'économie publique ont une responsabilité dans les actions à mener auprès des personnes au chômage. Les départements des affaires sociales et de la santé sont confrontés à ce problème dans le cadre de l'aide sociale. Les questions en lien avec l'intégration des étrangers relèvent le plus souvent des départements de l'intérieur. Enfin, les départements de justice et police doivent intervenir dans l'exécution des peines.

Un modèle pour guider les cantons

Comme moyen d'action face à cette situation très complexe, la FSEA a élaboré, en collaboration avec la Conférence intercantonale de la formation continue (CIFC), dans le cadre du projet «GO» (voir encadré), un modèle pour guider les cantons dans la mise en œuvre d'un programme d'actions en faveur des compétences de base. Elle propose ainsi des bases de travail qui permettent à la fois de développer de nouvelles mesures et d'aménager les rapports entre les instances responsables. Ce modèle développe cinq axes:

- l'offre de cours,
- l'encouragement des compétences de base dans le cadre des mesures de formation existantes,
- la coopération des différents acteurs,
- la sensibilisation,
- l'innovation.

Il importe d'offrir des cours permettant une formation formelle de rattrapage et des cours non formels. Ceux-ci doivent couvrir tous les domaines des compétences de base, et non (comme c'est souvent le cas) uniquement la langue et l'écriture. A cela s'ajoute la nécessité de proposer des cours dont les coûts ne soient pas dissuasifs pour les publics concernés. Une modularisation des formations est également souhaitable pour permettre aux personnes intéressées de suivre une formation de rattrapage selon un rythme adapté à leur travail et à leur vie familiale.

Dans les cantons, les personnes des divers offices et bureaux qui sont susceptibles de rencontrer régulièrement un public maîtrisant mal les compétences de base devraient disposer des connaissances nécessaires pour repérer ces personnes et leur conseiller des formations adéquates. Un domaine où l'action est indispensable est celui de la coopération des acteurs. La coordination entre tous les départements impliqués est indispensable afin de bénéficier des expériences de chacun et de proposer une offre de cours mieux structurée, de différents niveaux, adaptée aux exigences des groupes cibles, couvrant l'intégralité des manques et permettant de mieux gérer les coûts.

La question de la promotion

Une difficulté particulière dans la politique en faveur des compétences de base réside dans la manière d'atteindre les publics concernés. Une information adéquate doit être développée, distribuée de manière large. Pour atteindre les parents, par exemple, on passera par les médias audiovisuels, mais aussi par les séances d'information à l'école ou à la crèche – encore faut-il s'assurer que les enseignants connaissent l'offre en cours et en formations.

Enfin, grâce à l'innovation, il sera possible de promouvoir des programmes durables assurant un développement des actions en faveur des compétences de base. Cette innovation se nourrit des échanges d'expériences. La structure confédérale de la Suisse autorise des projets très divers selon les régions. L'échange permet de s'enrichir des connaissances et des compétences accumulées par chacun pour améliorer les projets et innover en faveur d'une action efficace de promotion des compétences de base. —

TROIS QUESTIONS

à Jean-Pierre Brügger (NE), président de la Conférence intercantonale de la formation continue (CIFC).



«Il faut une vue d'ensemble.»

Développer les compétences de base: un thème important pour les cantons?

Ce thème est primordial afin que chacun puisse vivre de manière autonome sa vie de citoyen. Il figure dans le programme de travail de la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique. Il est important de disposer d'une vue d'ensemble de ce qui est fait dans les cantons, pour mettre en évidence les meilleures pratiques et les appliquer éventuellement ailleurs, et pour rendre visible l'ensemble des acteurs et partenaires.

Quels besoins ont les cantons pour mettre en place ces programmes?

Avant tout, il faut connaître ce qui est fait par les divers partenaires. Ensuite il s'agit de définir les actions à entreprendre et les moyens à mettre en œuvre, dans des institutions publiques ou privées. Alors seulement des plans d'action cantonaux ou régionaux pourront se constituer et utiliser la dynamique existante.

Quels défis de telles mesures posent-elles aux cantons?

Des mesures existent – il faut les coordonner. Au niveau institutionnel, on doit définir qui est responsable de ce secteur dans les cantons. Ensuite, on n'évitera pas une collaboration régionale, voire intercantonale – d'où la participation de la CIFC au projet. Enfin, il faut atteindre les publics concernés. Pour cela, la collaboration des entreprises est capitale.